



Délibération N°3-06/08/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	94
Votants	106

Objet : Election du (de la) vice-président(e) et des membres du Bureau Syndical

L'an deux mille vingt, le six août, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcellac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 29/07/2020*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC.....	Josiane FRAYSSE	
BORREZE.....	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAUT
CALVIAC EN PERIGORD	Marie-Christine BOUTH	Sylvie MENARDY
CARLUX.....	Jean-Claude DELHORBE.....	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
CAZOULES.....	Joëlle MARIE	Jérôme TRESSENS
JAYAC.....	Françis JAGOURD.....	Timothée ZUCHER
ORLIAGUET	Patrick PUIDEBOIS	Alain MARINIER
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Stéphane LAURENT-SECRESTAT.....	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Fabrice LEFEVRE	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX.....	Brigitte TEILLAC-PALADE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES.....	Michel LAJUGIE	Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON.....	Jean-Pierre HAMEL.....	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET.....	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC.....	Claude DENIS.....	Sylviane BERNARDIN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC.....	Séverine RAMOS	Cyril VIELESCOT
CASTELNAUD LA CHAPELLE.....	Christian ARNOUIL.....	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON.....	Stéphane ALVES DE MATOS
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME.....	Patrick ARMAGNAT.....	Françis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC.....		
NABIRAT.....	Christiane DESMOULINS.....	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE.....	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON.....		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES.....	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS.....	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Elisa COUSIN	Olivier BENOITON
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	Catherine BERTHELOT
LES EYZIES.....		
LES FARGES.....	Olivier FRAYSSE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE	David LESPINASSE.....	Gé KUSTERS
THONAC.....	Claudine LAWARREE-MALOYER	
VALOJOUXX.....	Philippe BASTIDE	

Certifié exécutoire de :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

024-252402284-20200806-D306082020-DE
Regu le 13/08/2020

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC.....	Francis VAUCEL	
LA ROQUE GAGEAC.....	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN.....	Marcelle DELIBIE	Anne-Marie MALBEC
MARQUAY.....	Sylvie JESINGHAUS	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS.....	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA.....	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS.....	Jean-Jacques ALBIE	Dominique THIBART
ST VINCENT DE COSSE.....	Marie-Eve BEYNEIX	Nathalie BALLERAND
ST VINCENT LE PALUEL.....	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE.....	Frédéric TACHE	
TAMNIES.....	Marc PONS	Patrick BAIGUERRA
VEZAC.....	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC.....	Eric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Excusés :

LES EYZIES : MME Véronique COUTAND

Procurations :

Mme Carole HENRY, Saint Pompon, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée
Mme Marie-Annick DUCOIN, Saint Laurent la Vallée, donne procuration à M Lilian GILET, Saint Laurent la Vallée
M Pierre COUDON, Saint Pompon, donne procuration à Mme Marlies CABANEL, Sarlat la Canéda,
Mme Heloïse MARADENE, Prats de Carlux, donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER, Carlux
Mme Marguerite MENARDIE, St Martial de N, donne procuration à M François DEFONTAINE, St Martial de N,
Mme Christiane SALVIAT, Valojoux, donne procuration à M Philippe BASTIDE, Valojoux,
Mme Véronique BENITTA, St Aubin de Nt, donne procuration à Mr Christian GARRIGOU, St Aubin de Nt,
Mme Claudine FARFAL, Saint Cybranet, donne procuration à Mr Alain BIELHER, Saint Cybranet,
Mme Catherine CHEYROU, Paulin, donne procuration à M Alain PERIQUOI, Paulin,
Mme Denise ARNOULT, Peyrillac et Millac, donne procuration à M Ghislain FOURREAUX, Peyrillac et Millac,
M Serge PARRE, Beynac et Cazenac, donne procuration à M Francis VAUCEL, Beynac et Cazenac,
M Patrick LE MELLODO, Thonac, donne procuration à Mme Claudine LAWARREE, Thonac,

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

.....

M. Jérôme PEYRAT, Président du SICTOM du Périgord Noir élu ce jour :

- **rappelle** à l'assemblée les articles du CGCT suivants : L5711-1, L5211-1 & 7, des sections 1 et 2 chapitre II titre II livre 1^{er} Partie législative (2^{ème}) comprenant les articles L2122-7 et notamment :

> de l'article L5211-1 1^{er}§ : « *Les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie relative au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires au présent titre.* »

> de l'article L2122-10 §3 : « *Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints* »,

- **précise** qu'en délibération du 11/10/2019, l'article 6 des statuts du SICTOM du Périgord Noir a été approuvé comme suit :

« Le Comité Syndical élit en son sein les membres du Bureau Syndical comme suit :

- d'un(e) Président(e)
- de Vice-Présidents(es)
- de membres »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **décide de désigner au sein du Bureau Syndical :**

HR PREFECTURE

un vice-Président

deux membres du Comité Syndical pour chacune des Communautés de Communes

024-252402284-20210806-0306082020-DE
Regu le 13/08/2021

Le Président propose de passer au vote afin d'élire le vice-Président et les 2 représentants de chaque communauté de communes :

1) Il demande à l'assemblée si *quelqu'un est candidat au poste de Vice-Président(e) du SICTOM du Périgord Noir.*

Se déclare candidat :

- Madame Marie Pierre VALETTE, élue de la commune de Sarlat la Canéda, désignée par la Communauté de Communes de SARLAT-PERIGORD NOIR

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement des articles L 5211-1 et de la partie législative, deuxième partie Livre 1^{er}, Titre II Chapitre II sections 1 & 2 et notamment de l'article L 2122-7 à L 2122-8, le président procède au vote à bulletin secret pour l'élection du Vice-Président du SICTOM du Périgord Noir.

Après dépouillement les résultats sont proclamés :

- * 106 enveloppes trouvées dans l'urne
- * 6 vote blanc ou nul

Mme Marie-Pierre VALETTE a obtenu **100 voix**.

Mme Marie-Pierre VALETTE est donc élu en qualité de Vice-Présidente du SICTOM du Périgord Noir.

2) Il **demande** à l'assemblée *s'il y a des candidatures aux postes de « membre du Bureau Syndical ».*

a) Pour la **Communauté de Communes du Pays de Fénélon** :

=> **Election du premier représentant** : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

M. Dominique HERMENAULT (élu de la Commune de Borrèze)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

- 106 enveloppes trouvées dans l'urne
- 6 vote blanc ou nul

M. Dominique HERMENAULT élu de la Commune de Borrèze a obtenu **100 voix** et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes du Pays de Fénélon.

=> **Election du second représentant** : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

M. Gérard TEILLAC (élu de la Commune de St Crépin et Carluçet)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

- 106 enveloppes trouvées dans l'urne
- 6 vote blanc ou nul

M. Gérard TEILLAC élu de la Commune de St Crépin et Carluçet a obtenu **100** voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes du Pays de Fénélon.

b) Pour la Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord sont candidats :

=> Election du premier représentant : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

M. Lilian GILET (élu de la Commune de St Laurent la Vallée)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

106 enveloppes trouvées dans l'urne

6 vote blanc ou nul

M. Lilian GILET élu de la Commune de St Laurent la Vallée a obtenu 100 voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord.

=> Election du second représentant : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

Mme Huguette ROBISSOUT (élu(e) de la Commune de Cénac et St Julien)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

106 enveloppes trouvées dans l'urne

6 vote blanc ou nul

M. Huguette ROBISSOUT, élue de la Commune de Cénac et St Julien a obtenu 100 voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes de Domme-Villefranche du Périgord.

c) Pour la Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède sont candidats :

=> Election du premier représentant : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

Mme Jacqueline JOUANEL (élu(e) de la Commune de Meyrals)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

106 enveloppes trouvées dans l'urne

6 vote blanc ou nul

Mme Jacqueline JOUANEL, élue de la Commune de Meyrals, a obtenu 100 voix et est élu membre du bureau pour la Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède.

=> Election du second représentant : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

M. Hervé CARVES (élu de la Commune de Castels-Bézenac)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

106 enveloppes trouvées dans l'urne

6 vote blanc ou nul

M. Hervé CARVES élu(e) de la Commune de Castels-Bézenac a obtenu 100 voix et est élu membre du bureau pour la Communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède.

d) Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme sont candidats :

=> Election du premier représentant : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

Mme Christiane SALVIAT (élu(e) de la Commune de Valojoux)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :

106 enveloppes trouvées dans l'urne

6 vote blanc ou nul

AR PREFECTURE

024-2524 02284-2 020 08 06-03 06 08 20 20-DE
Regu le 13/08/2020

Mme Christiane SALVIAT élue de la Commune de Valojoux a obtenu **100** voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

=> **Election du second représentant** : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :
M. Gé KUSTER (élu de la Commune de St Léon sur Vézère)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :
106 enveloppes trouvées dans l'urne
6 vote blanc ou nul

M. Gé KUSTER élu de la Commune de St Léon sur Vézère a obtenu **100** voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

e) Pour la **Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir** sont candidats :
=> **Election du premier représentant** : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :

M. Michel ANDRE (élu de la Commune de Marcillac St Quentin)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :
106 enveloppes trouvées dans l'urne
6 vote blanc ou nul

M. Michel ANDRE élu de la Commune de Marcillac St Quentin a obtenu **100** voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

=> **Election du second représentant** : sont candidats pour prendre la fonction de membre du bureau :
M. Jean Jacques de PERETTI (élu de la Commune de Sarlat la Canéda)

Il est alors procédé au vote à bulletin secret dont les résultats après dépouillement sont les suivants :
106 enveloppes trouvées dans l'urne
6 vote blanc ou nul

M. Jean Jacques de PERETTI élu de la Commune de Sarlat la Canéda a obtenu **100** voix et est élu membre du bureau pour la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme, à Marcillac St Quentin, le 06/08/2020

Le Président,
Jérôme PEYRAT



AR PREFECTURE

024-252402284-20200806-D306082020-DE
Regu le 13/08/2020